ART. PREMIER N° 329

## ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 329

présenté par M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

## **ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 7, après le mot :
« part »
insérer les mots :
« revenant à l'État ».
II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :
« énergétiques »
supprimer la fin de la phrase.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.